



AA Grenoble

11 mars 2025



Cette intervention sera courte :

vous connaissez déjà une bonne partie de ce que nous pourrions vous dire.

Nous insisterons sur certains points et surtout ...

nous attendons vos remarques et questions :

Nous sommes à votre écoute.



Quelques nouvelles du CEA

Relance du nucléaire en France

Contraintes dues aux impacts des problèmes budgétaires, non spécifiques au nucléaire

Rapprochement effectif IRSN-ASN = ASNR

Personnel dirigeant

Nomination de Jérôme DEMOMENT en tant que Directeur des Applications Militaires



Les objectifs de l'ARCEA :

- Entraide
 - Défense administrative des retraités : UFR
 - Défense du niveau de protection sociale : MHM
 - Soutien aux plus faibles : Sections

- Convivialité (se retrouver)
 - Repas, sorties, visites... : Sections
 - "Grand" voyage bisannuel : BN

- Information : Le GAENA



Les moyens de l'ARCEA

Les sections

Les réunions

3 Conseils d'Administration annuels dont un délocalisé

**Utilisation des mails mais nous avons tous des progrès à faire,
de Dropbox (quelques soucis) et de Zoom**

Les groupes de travail

Planches suivantes

Enquête ARCEA

Mutuelles

Fiscalité

Logiciels "adhérents-trésorerie » Adherix - LOGEAS



Le Bureau National

Président :

Henri CAMUS (DAM/IDF)

Vice-Président : Chargé de la gestion des adhérents et des contacts avec les présidents des Sections locales
Patrick LE FLOCH (Bretagne)

Secrétaire Générale :

Marie-Noelle GAIFFIER (DAM/IDF)

Poste bientôt vacant

Trésorière Générale :

Raymonde BOSCHIERO (Paris-Saclay-FAR)

Trésorier Général Adjoint

Patrick Valier–Brasier (Valduc)

Correspondant CFR/UFR : Chargé des relations avec la CFR et l'UFR

Poste vacant

Secrétaire du Bureau National

Lisette GUNTHER (Paris-Saclay-FAR)

Conseiller Assurance :

Liliane FAURE (DAM/IDF)

Assistée de Gérard DURIEUX (Paris-Saclay-FAR)

Conseiller : Représentants de l'ARCEA à la MHN (CGS)

Gérald IMBARD (PIE/MAR)

Conseiller : Secrétaire Général du GAENA

Gilbert BRUHL (PSF)

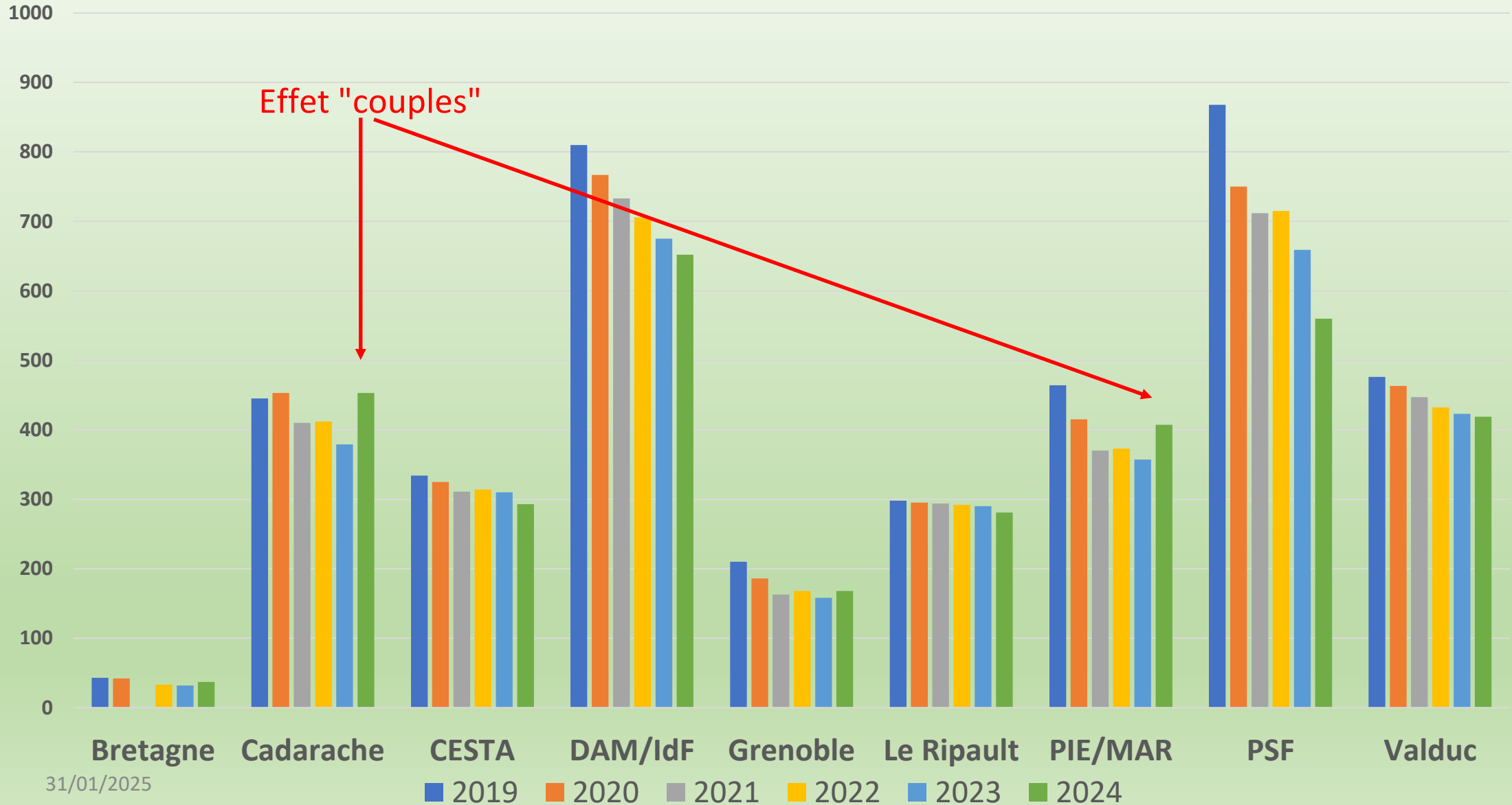
Responsable des publications ARCEA

François KIRCHER

Responsable du site Web du Bureau National

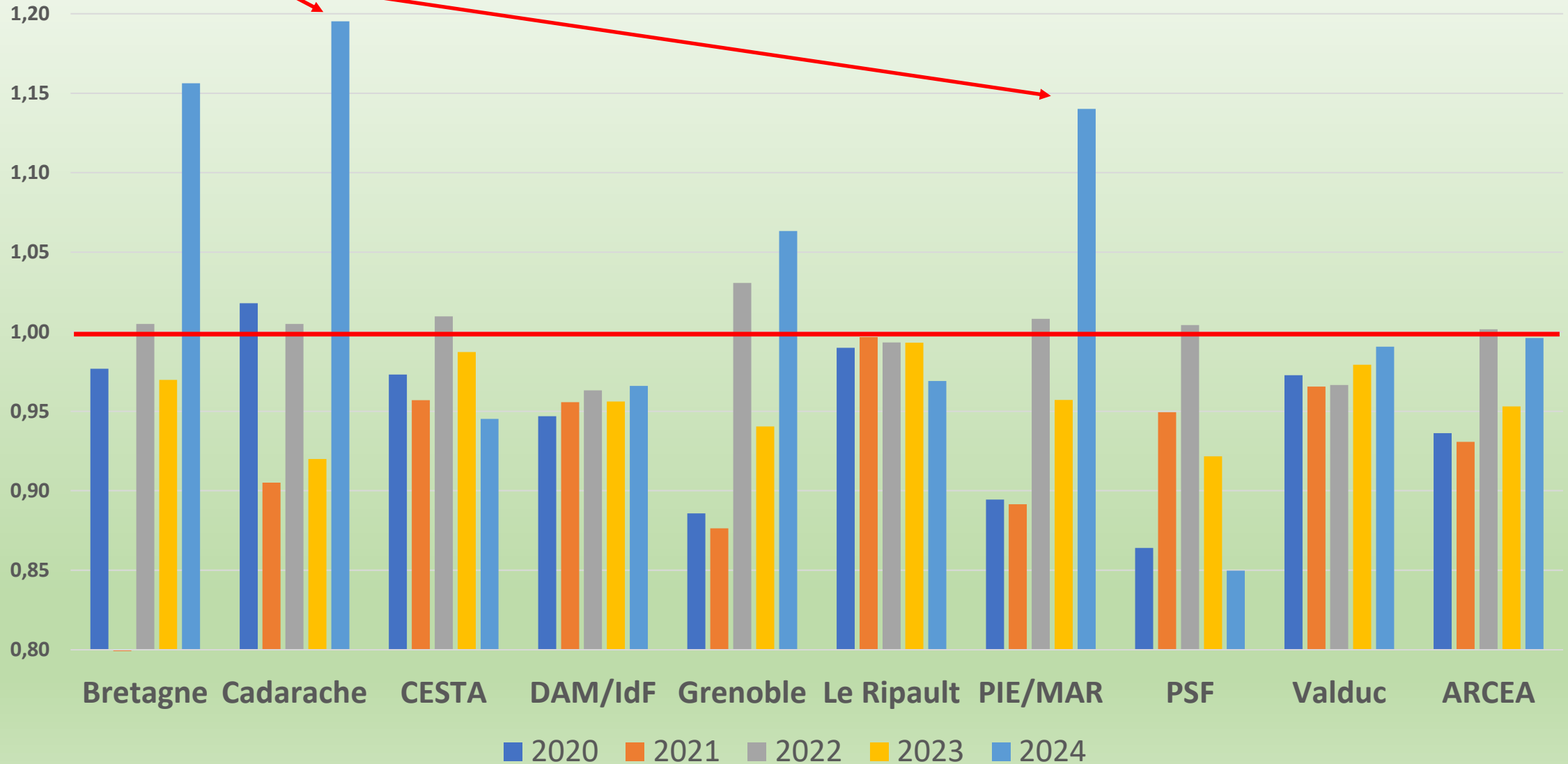
Michel LANDRIEUX (Paris-Saclay-FAR)

Adhérents par section



Taux de remplacement

Effet "couples"



Répartition des adhérents par Section

Section	Adhérents	Hommes	Femmes	Assurés	Tranche d'âges	Age moyen	ACT	ASS	BIENF	VIE	CSURV	EXT
Bretagne	40	26	14	6	62 - 97	80	33	1	1	0	4	1
DAM-IDF	668	438	230	31	55 - 102	81	602	19	0	1	28	18
CESTA	342	267	75	16	58 - 99	79	316	2	0	1	23	0
Grenoble	182	129	53	24	62 - 94	80	175	2	0	0	5	0
Bureau National	2	1	1	0	92 - 100	96	1	0	0	0	1	0
Le Ripault	292	200	92	10	61 - 101	78	234	1	0	0	26	31
Pierrelatte-Marcoule	423	221	202	21	40 - 97	78	348	17	0	1	55	0
Saclay	725	421	304	38	60 - 100	80	560	75	1	3	52	34
Cadarache	468	288	180	33	39 - 99	78	378	56	0	2	20	12
Valduc	425	286	139	23	52 - 99	78	358	1	0	1	44	21
Totaux	3567	2277	1290	202	39 - 102	80	3005	174	2	9	258	117



Coûts induits par un conjoint au niveau BN Réflexions sur une cotisation « couple »

- *Adhésion à l'UFR* **3 €**
- Convocation et vote à l'AGO (et hors coût location salle) 0,9 €
- Affranchissement pour la convocation 0,7 €
- Un seul bulletin pour un couple (sinon 6 € de plus à l'année) 0 €
- Coûts logiciels et hébergeurs (Logeas, Ionos, Zoom, MAAD...) 1,9 €
- **Total** **3 € + 3,5 €**
- Plus assurances mutualisées ?? 1 €
- Total 6,5 à 7,5
- Nécessité de modifier le RI : application pour 2026

Le bulletin de l'ARCEA

- Aujourd'hui édité à 3400 exemplaires, il représente en coûts :

- Mise en page (par page) : 55 €

- Impression (par page) : 200 €

soit 7140 € pour la réalisation du bulletin semestriel (28 pages)

- *Impression de 1 exemplaire de 28 pages : 1,6 €*

- *Impression de 1 exemplaire de 48 pages : 2,9 €*

- Routage par exemplaire : 0,3 €

- Frais postaux par exemplaire : 0,7 €

soit 3400 € pour l'envoi du bulletin semestriel

- Le CEA contribue à ces dépenses à hauteur de 20 000 €

Le site Web de l'ARCEA

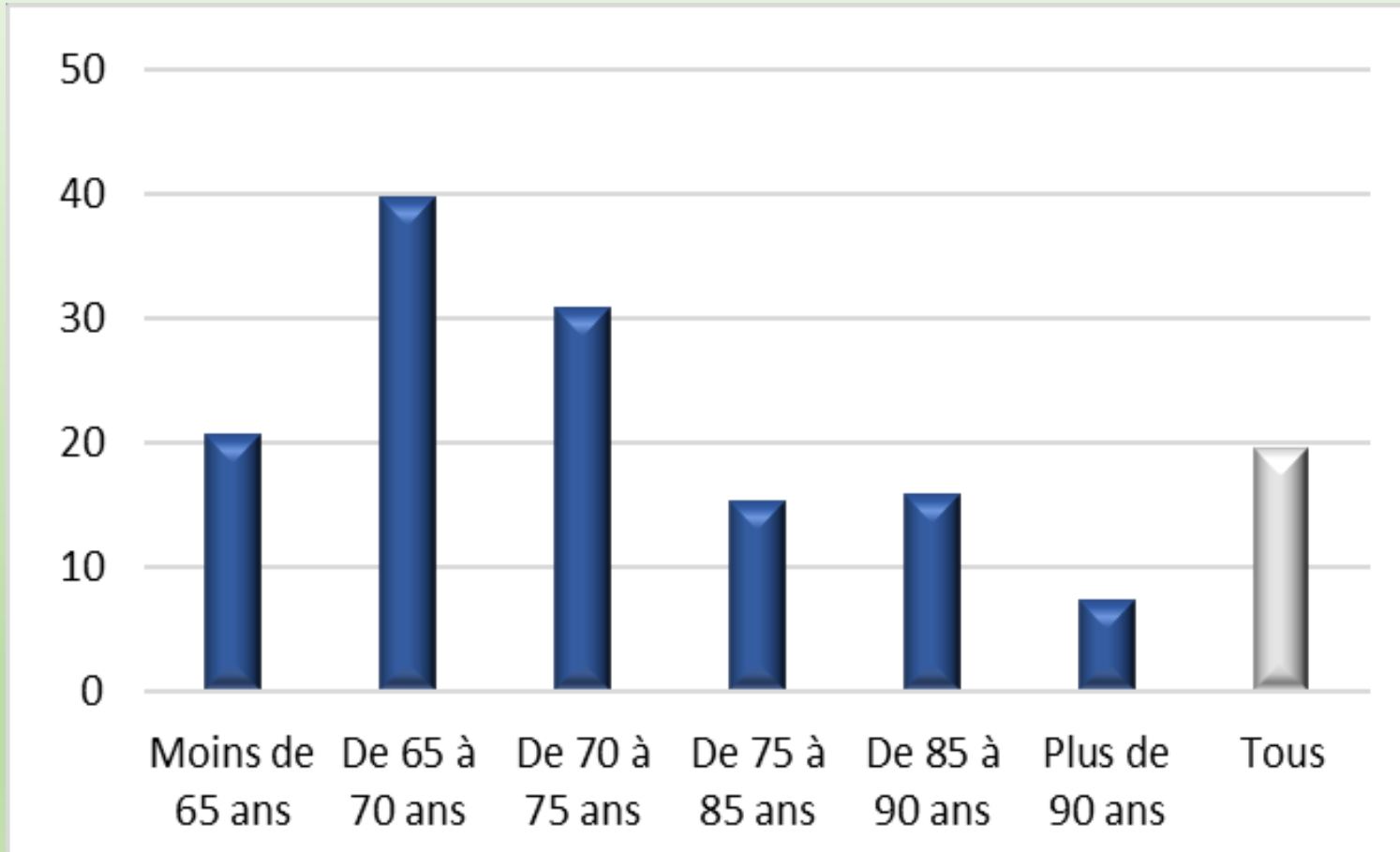
Toujours en cours de refonte à notre grand regret

Cette refonte devient indispensable au vu des résultats de l'enquête

Il faut juste du temps et des bonnes volontés pour s'en occuper

Principaux points à retenir de l'enquête

Qui a répondu ?

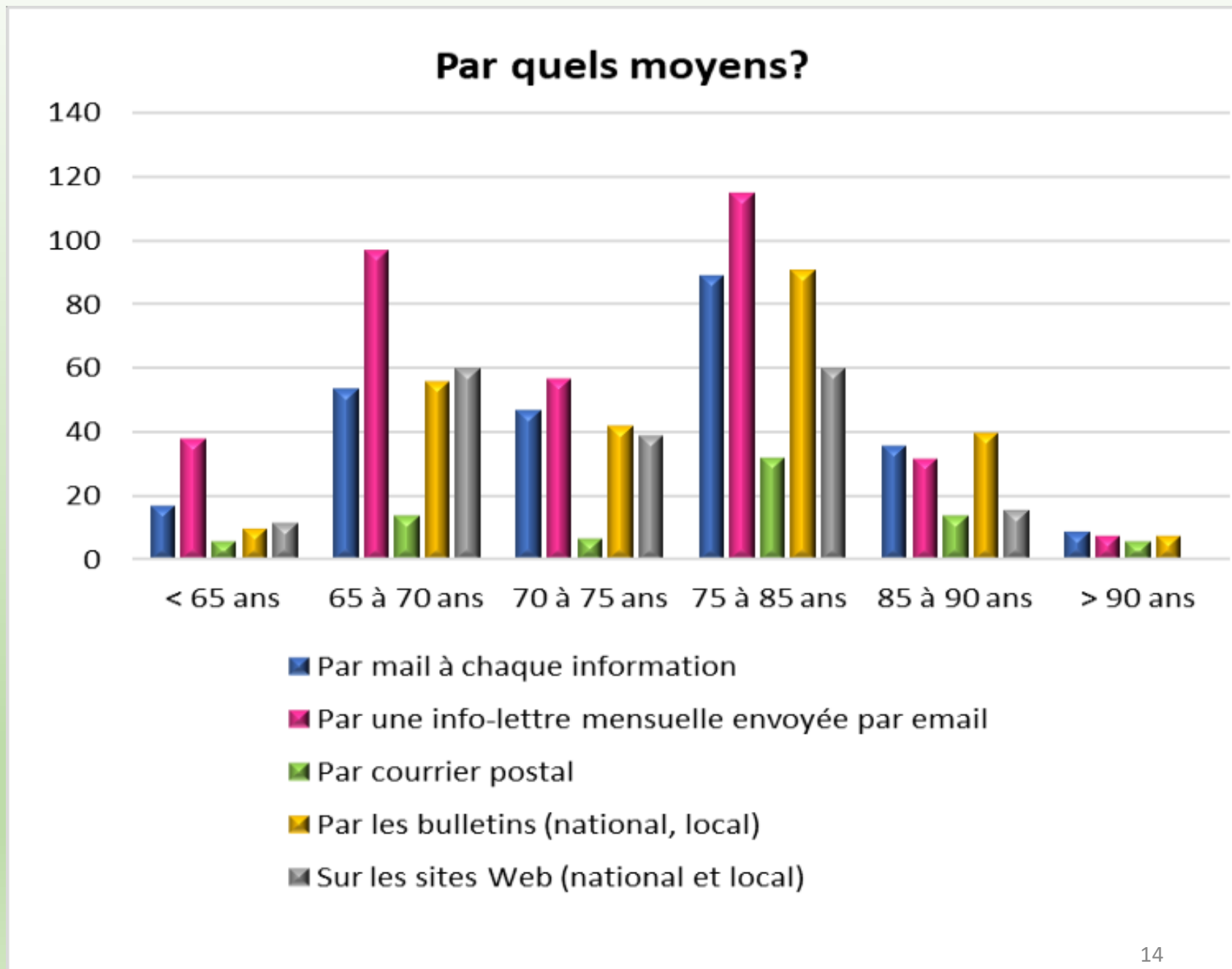


Le creux de 75 à 85 ans est surprenant. Ce déficit se retrouve aussi ailleurs



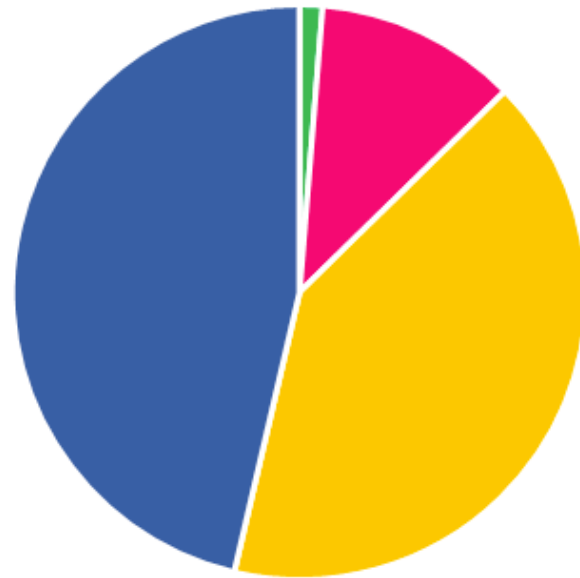
Communication

Mail, Web et bulletins



Bulletin National

Lecture du bulletin national



■ non ■ en diagonale ■ certains articles ■ complètement

Si 1/3 souhaitent le recevoir en version numérique, 2/3 sont attachés à la version papier.

D'ailleurs 2/3 le gardent ou le passent à des amis.

Des pistes sont à l'étude pour réduire le coût élevé du bulletin tout en gardant les articles qui intéressent les adhérents (envoi numérique pour les demandeurs, téléchargement à partir du site Web...)



GT Fiscalité

- Le but est de regarder si notre association peut être déclarée d'Intérêt Général (à ne pas confondre avec d'Utilité Publique).
- Afin de permettre à certains adhérents et à la section de déduire partiellement certains frais .
- Mais (et même sans cette démarche) nous devons nous mettre en conformité fiscale : plus de Livret A etc..

- Nous devons de plus être une association ouverte à tous : le sommes nous et le voulons nous ??

- Devant la complexité administrative et le faible intérêt tant pour l'ARCEA que pour les adhérents, le CA a décidé, à l'unanimité, de mettre fin aux activités de ce GT.



Quelques activités de l'ARCEA

Le dossier mutuelle

Présentation par un membre de la Commission

Le GAENA

Présentation par un membre du GAENA

L'ARCEA dans l'UFR et la CFR

Présentation par le représentant du BN

Et maintenant
place aux QUESTIONS



L'ARCEA dans l'UFR et la CFR



La Confédération Française des Retraités porte-parole devant les pouvoirs publics et les médias

La Confédération

C.F.R.

1, 5 million de retraités donc
1,5 million d'ELECTEURS

Les Fédérations



6 fédérations

Associations
Amicales
Clubs
Fédérations

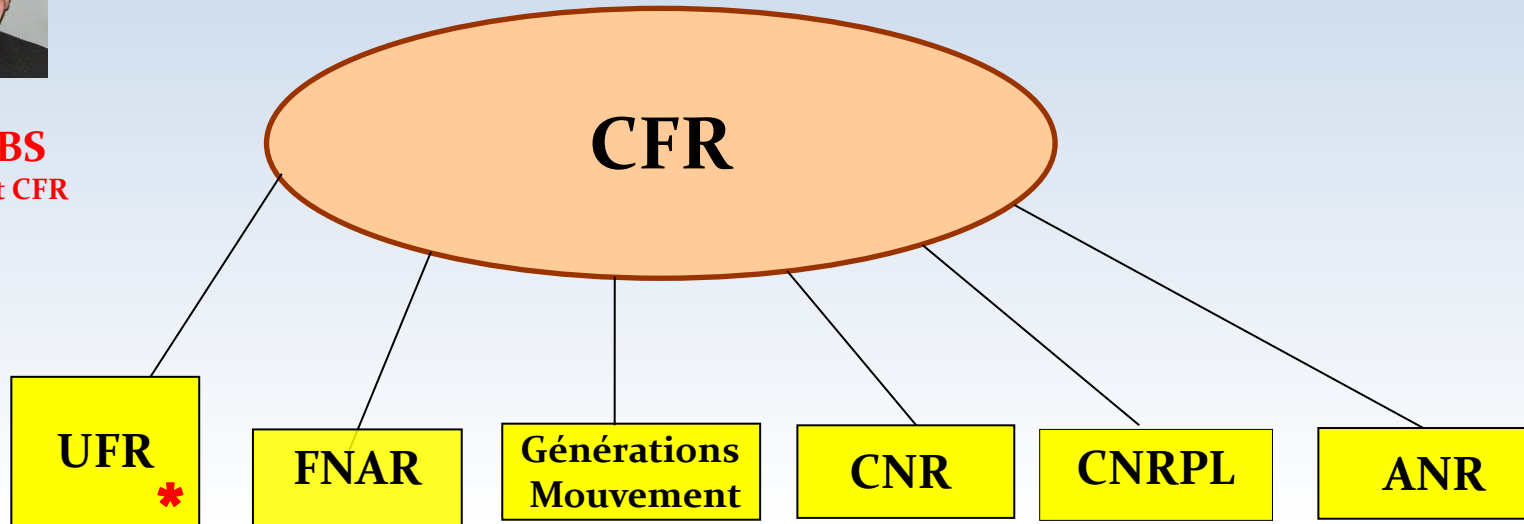


2500
associations

Ensemble pour assurer l'avenir



P. ERBS
Président CFR



P. CONTI

G. VILAIN

P. DUBOST
J-C BREUGNON

G. ROBERT

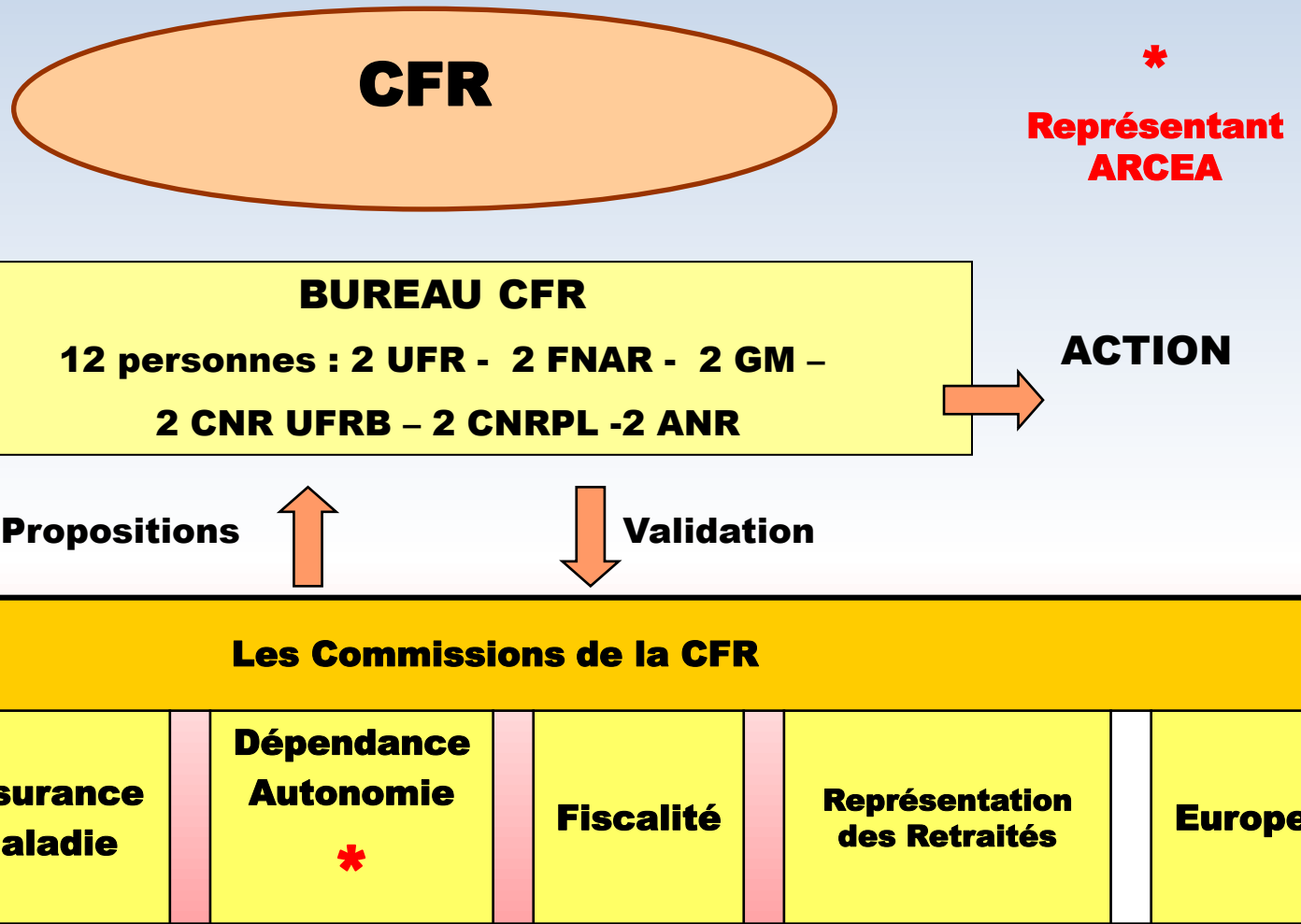
F, VEZIER

Rédacteur en Chef du « Courrier des Retraités »
Président de l'UFR rg. **Christian BOURREAU**

*** 5 représentants ARCEA**



CFR – Etudes et Réflexions : les Commissions





UFR – CFR : principales actions

- **La réforme des retraites.....**
- **Le niveau de vie des retraités**
- **Le Comité de pilotage CFR – Mutualia**
- **Les Délégués CFR (67 dont 22 UFR dont 4 ARCEA)**
- **L'UFR dans les CDCA (dont 1 ARCEA ou + ?)**
- **L'UFR – la CFR dans les médias et interpellant les décideurs politiques lorsque cela est important**



Présence médiatique CFR en forte croissance selon les annonces gouvernementales ou autres

- **Les principaux intervenants : Christian BOURREAU, Pierre ERBS, François BELLANGER....**
- **Interventions Radio**
- **Interventions Télévision**
- **Interventions Presse écrite**

Exemple : intervention de Christian BOURREAU sur TF1 le 22 janvier 2025; émission Le grand dossier
Emission déclenchée par les rumeurs de suppression de l'abattement de 10% pour les retraités.



Nos Sites Web :

arcea-national.org

retraites-ufr.com

retraite-cfr.fr

Merci de votre attention

Mutuelle **santé du CEA** MHN devenue MHM

Commission Mutuelle de l'ARCEA

En 2024, le groupe Malakoff Humanis a fusionné ses deux mutuelles, MHN et MMH, pour former une seule et même entité, dénommée **MHM** (Malakoff Humanis Mutuelle).

- ❖ Fusion actée lors des Assemblées Générales d'avril 2024
- ❖ Validation du transfert du portefeuille d'opérations de MHN à MMH par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) en juillet 2024.

- ❖ Gestion du contrat santé du CEA maintenant assurée par **MHM** (7^{ème} plus grosse mutuelle de France avec 550 000 adhérents et plus d'un milliard d'euros de fonds propres).
- ❖ Fin 2024 : Désignations et élections des délégués qui suivront le contrat CEA géré par MHM.
- ❖ Pour les retraités et ayants-droits du contrat santé du CEA, le vote a confirmé l'excellente représentativité de l'ARCEA : Sur 5 postes de délégués, **4 élus sont des adhérents de l'ARCEA.**
- **M. Gérard DURIEUX de la section Paris-Saclay-FAR**
- **M. Gérald IMBARD de la section Pierrelatte - Marcoule**
- **M. Thierry MASSARD de la section du CESTA**
- **M. Bernard VERREY de la section de VALDUC.**

En plus des 4 élus, deux autres adhérents de l'ARCEA se sont classés respectivement 6^{ème} et 7^{ème} en nombres de suffrages obtenus, ce qui les place aux 2 premiers rangs de suppléants, en cas de disponibilité d'un poste de délégué pendant la durée du mandat qui est de 6 ans)

Ce sont :

- **Michel BOURRIEAU de la section ARCEA-Le Ripault**
- **Jean-Paul SANTOIRE de la section ARCEA-DAM Ile de France**



Composition et actions de la commission mutuelle ARCEA

Composition commission mutuelle ARCEA fin 2024	
Jacques PENNEROUX	Pdt d'honneur ARCEA
Michel BOURRIAU	ARCEA Le Ripault
Bruno DUPARAY	ARCEA Valduc
Gérard DURIEUX	ARCEA Paris Saclay FAR
Martial FABRE	ARCEA Paris Saclay FAR
Gérald IMBARD	ARCEA Marcoule
Jean-Louis LEBLANC	ARCEA DAM IdF
Yves LEO	ARCEA Valduc
Denis LIMOUZIN	ARCEA CESTA
Thierry MASSARD	ARCEA CESTA
Jean-Paul SANTOIRE	ARCEA DAM IdF
Bernard VERREY	ARCEA Valduc

En 2024

- 5 réunions de la commission (en Visio-conférence)
- 3 réunions des **délégués** en Commission de Gestion Spéciale (CGS)
- Participation des délégués à la dernière AG de MHN
- 1 courriel à la DRHRS
- Messages **d'information** diffusés aux adhérents



Mutuelle complémentaire CEA – Catégorie retraités

➤ Répartition des affiliés entre les 2 régimes : « CONFORT » et « ESSENTIEL »

	Cotisants	Conjoints ayants droits	Enfants ayants droits	Total
Régime CONFORT	10380	2609	305	13294
Régime ESSENTIEL	1113	214	39	1366
Global	11493	2823	344	14660

Etat arrêté au 31/07/2024



Mutuelle complémentaire santé du CEA : Tarifs pour 2025

Catégorie C1 Actifs		Catégorie C2 Retraités			Catégorie C2 Conjoints de retraités		Catégorie C2 Conjoints survivants	
Cotisations	Quote-part	Régime	Cotisation	Vous paierez <i>(-22€/mois)</i>	Cotisation Revenus<seuil	Cotisation Revenus>seuil	Cotisation Revenus<seuil	Cotisation Revenus>seuil
1170 €/an <i>97,50€/mois</i> <i>(+0,7 %)</i>	246 €/an <i>20,50€/mois</i> <i>(inchangé)</i>	Confort	2322€ <i>193,50€/mois</i> <i>(+9 %)</i>	2058€ <i>171,50€/mois</i> <i>(+8,2%)</i>	0€ <i>0€/mois</i> <i>(inchangé)</i>	2196€ <i>183€/mois</i> <i>(+23%)</i>	2058€ <i>171,50€/mois</i> <i>(+8,2%)</i>	2322€ <i>193,50€/mois</i> <i>(+9 %)</i>
		Essentiel	1194€ <i>99,50€/mois</i> <i>(-5,2%)</i>	930€ <i>77,50€/mois</i> <i>(-9,9%)</i>	0€ <i>0€/mois</i> <i>(inchangé)</i>	1164 € <i>97€/mois</i> <i>(-4,8%)</i>	930€ <i>77,50€/mois</i> <i>(-9,9%)</i>	1194€ <i>99,50€/mois</i> <i>(-5,2%)</i>

Options surcomplémentaires individuelles <i>(non applicables au régime « Essentiel »)</i>	Augm. retraités 2024→2025	Actifs et moins de 60 ans	Retraités et plus de 60 ans	Enfants
Option 1	Inchangé	132€ <i>11€/mois</i>	192€ <i>16€/mois</i>	84€ <i>7€/mois</i>
Option 2	+2,2%	240€ <i>20€/mois</i>	360€ <i>30€/mois</i>	144€ <i>12€/mois</i>
Option 3	+3,1%	576€ <i>48€/mois</i>	774€ <i>64,50€/mois</i>	324€ <i>27€/mois</i>

* Participation CEA à la couverture santé des retraités affiliés au contrat collectif du CEA : **22€/mois en 2025**



Evolutions des cotisations pour le régime confort et les options entre **2022 (début contrat actuel)** et **2025**

	Retraité CEA seul	Conjoint de retraité > seuil	Conjoint de retraité < seuil	Couple de retraités avec conjoint > seuil	Couple de retraités avec conjoint < seuil
Base 2022 (€/mois)	114,80	133,08	0	247,88	114,80
Confort 2025 (€/mois)	171,50	183	0	354,50	171,50
Ecart (€/mois)	56,70	49,92	0,00	106,62	56,70
% écart	+49,4%	+37,5%	0,0%	+43%	+49,4%
Base + Option1 2022	130,07	148,35	15,27	278,42	145,34
Confort + Option1 2025	187,50	199	16	386,50	203,50
Ecart (€/mois)	+57,43	+50,65	+0,78	+108,08	+58,16
% écart	+44,2%	+34,1%	+4,8%	+38,8%	+40%
Base + Option2 2022	142,42	160,70	27,62	303,12	170,04
Confort + Option2 2025	201,50	213	30	414,50	231,50
Ecart (€/mois)	+59,08	+52,3	+2,38	+111,38	+61,46
% écart	+41,5%	+32,5%	+8,6%	+36,7%	+36,1%
Base + Option3 2022	169,22	187,50	54,42	356,72	223,64
Confort + Option3 2025	236	247,50	64,50	483,50	300,50
Ecart (€/mois)	+66,78	+60	+10,08	+126,78	+76,86
% écart	+39,5%	+32%	+18,5%	35,5%	+34,4%



Mutuelle MHM CEA – Cotisations pour régime « Confort »

Comment expliquer une **telle** augmentation des cotisations du régime confort **depuis 2022** ?

Il faudrait séparer et développer les éléments d'origine générale de ceux spécifiques au contrat CEA

- ✓ Une dérive **significative** des dépenses de santé **après les années « COVID »** (dont effet « report »)
- ✓ Des reports de charges de la sécurité sociale vers les mutuelles
- ✓ L'amélioration des garanties, décidées par les partenaires sociaux du CEA, en 2023.
- ✓ La dissociation des comptes des retraités et des actifs **introduite dans l'accord pour 2022-2026**
- ✓ **Des mesures d'accompagnement dégressif du contrat retraités sur 2022, 2023 et 2024** (pas de prolongation en 2025 malgré la demande de l'ARCEA – Ratio S/P visé = 95%)



Mutuelle MHM CEA – Cotisations pour régime « Essentiel »

A l'inverse du régime « Confort », la cotisation « Essentiel » a baissé depuis 2023, année de création de ce régime

Le montant mensuel à charge des retraités est passé de 88,62€ en 2023 à 77,50€ en 2025 soit une baisse de 12,5%

Quelques éléments d'explications

- ✓ Evaluation majorée de la cotisation initiale (marges d'incertitudes liées à consommation estimée d'une fraction des affiliés)
- ✓ Consommation effective moyenne de la population ayant opté pour « Essentiel » bien en-dessous des estimations (S/P de 72% en 2023 et évalué à 79% pour 2024)
- ✓ Hausse de la participation du CEA au titre de l'aide intergénérationnelle (de 16,38€/m en 2023 à 22€/m pour 2025)
- ✓ MAIS VIGILANCE : Peu de temps de recul et pas assez d'affiliés au régime (environ 1100 retraités cotisants mi-2024) pour évaluer l'évolution à venir



Quelques règles importantes à connaître

- Seul le régime **CONFORT** permet de souscrire à une des 3 options de surcomplémentaire proposées par MHM.
- Si vous êtes adhérent au régime « Confort », vous pouvez changer pour le régime « Essentiel » à condition que la demande parvienne à MHM AVANT LE 31 MARS 2025 (application effective dès le 1^{er} jour du mois qui suit la demande)
- Si vous avez opté pour le régime « Essentiel » début 2023, vous ne pouvez pas revenir au régime « Confort » avant 2026.
- Un changement d'option ne peut être effectif qu'au 1^{er} janvier à condition d'en avoir fait la demande avant le 31 octobre **de** l'année précédente.
- Une sortie **complète** des options peut se faire à tout moment. **Elle devient alors irréversible.**
- Une sortie du **contrat santé collectif du** CEA peut se faire à tout moment. Elle est alors définitive



Rappel : La décomposition structurelle du contrat santé du CEA et la règle d'exonération totale de cotisation de nombreux conjoints (**environ 2 800 personnes**) dégrade significativement l'équilibre financier de la catégorie des retraités.

L'ARCEA regrette que les partenaires sociaux n'aient pas accepté ses propositions d'évolution vers des règles plus justes et équitables.

Illustration : La structure actuelle renchérit la cotisation mensuelle 2025 des retraités au régime « confort » de plus de 35€ ... à mettre en regard des 22€ d'aide au titre de solidarité intergénérationnelle.



Objectifs majeurs de l'ARCEA pour le contrat 2027-2031

- Maintenir les retraités dans le futur contrat collectif de complémentaire santé du CEA
- Conserver une solidarité intergénérationnelle à un niveau au moins équivalent à l'aide actuelle (0,25% de la masse salariale du CEA) en la réservant aux seuls retraités du CEA
- Simplifier la structure du contrat en regroupant les retraités et ayants-droits en une seule catégorie
- Maintenir la possibilité de choix entre 2 régimes à garanties différentes, dont un identique à celui des actifs
- Instaurer une cotisation individuelle unique quel que soit l'âge et la situation (retraités CEA, conjoints non CEA, veufs/veuves de retraités CEA et, optionnellement, une cotisation réduite pour les couples affiliés
- Des frais de gestion réduits et identiques quelle que soit la catégorie (actif ou retraité)
- La mise en oeuvre d'une aide sociale dédiée aux personnes à revenus modestes ou en difficulté conjoncturelle



Quelques rappels sur
Réseaux de soins
Aides sociales
Contacts utiles

Pour réduire son reste à charge, il faut privilégier les réseaux de soins

RÉSEAUX DE SOINS DE KALIXIA



Kalivia optique

+ de 5 100 opticiens
(versus 2 500 Itelis)

**Soit 40% des professionnels en
exercice**



Kalivia Audio

+ de 3 400 Centres d'Audio
(versus 1 000 Itelis)

Soit 80% des centres en France



Kalivia Dentaire

3 200 Chirugiens dentistes
(versus 2 620 Itelis)



Kalixia Ostéo

400 Ostéopathes
Ouvert depuis fin mars 2018



L'aide sociale mutuelle CEA et MHN

Besoin d'une aide financière en raison de frais exceptionnels de santé, vous pouvez effectuer une démarche auprès de MHM : **appeler le 3996**.

Deux entités peuvent être saisies

- **La commission sociale au sein de la mutuelle Malakoff Humanis Mutuelle**
- **L'aide sociale du groupe Malakoff Humanis**

Dans quels cas peut-on être aidé ?

- Handicap
- Cancer
- Frais dentaires implants, prothèses...
- Bien vieillir accompagnement de perte d'autonomie...
- Psychothérapie, psychomotricité.



Numéros de téléphone utiles

- ✓ Le 09 69 39 99 38 pour les renseignements relatifs à la gestion et au suivi des contrats (garanties, remboursements, ...)
- ✓ Le 39 96 pour toute demande relative à l'accompagnement social mis en place par Malakoff Humanis (cancer, aidants, situation de handicap, fragilité budgétaire, décès d'un proche, ...)
- ✓ Le 08 09 80 20 20 en cas de « réclamation »

A SAVOIR : Pour vous identifier, vous aurez besoin de votre numéro d'adhérent qui est indiqué sur votre carte de tiers-payant